Rapport économique annuel 1996

1996/2042(COS) - 24/04/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité économique et social exprime sa préoccupation quant à l'évolution macroéconomique actuelle décrite par la Commission. Les perspectives économiques à court et à moyen terme sont notamment assombries par le fait que l'évolution négative s'est aggravée à la fin de l'année 1995. Comme le Conseil européen l'a exprimé à Essen et confirmé à Cannes, la diminution du chômage et l'égalité des chances demeurent la mission essentielle de l'Union européenne et de ses Etats membres. On ne saurait répondre à ces exigences économiques et sociales sans une croissance durable, compatible avec les exigences sociales et environnementales et soutenue par les investissements, indispensable également pour la réalisation de l'Union économique et monétaire. Le Comité économique et social invite dès lors la Commission à faire avancer le "Pacte européen de confiance pour l'emploi" lancé par le Président de la Commission, M. Jacques SANTER, et à le transformer en une "Alliance européenne pour l'emploi et la stabilité". Il importe en outre d'accroître les efforts en faveur de la convergence tout en respectant le principe de la cohérence sociale. D'une part, la stabilité et la convergence sont indispensables dans la perspective de l'Union économique et monétaire, d'autre part, elles conditionnent une croissance durable et une amélioration de la situation de l'emploi. Le report de l'entrée en vigueur de l'Union monétaire ne peut constituer une réponse à la faible croissance. Afin d'être à même de respecter l'échéance de 1999, il conviendrait de respecter pleinement le Traité de Maastricht en ce qui concerne les critères de convergence nominale, et les critères devraient être définis d'une manière appropriée et non schématique. En outre, il est nécessaire d'adopter une politique qui associe discipline budgétaire, croissance économique et politique de l'emploi, afin de permettre à un nombre suffisant d'Etats membres d'entrer dans l'Union monétaire. Enfin, le Comité économique et social juge nécessaire d'assurer une coordination encore meilleure des politiques économiques au niveau européen. Il estime notamment qu'il est indispensable d'intervenir plus activement dans le cadre des politiques structurelles. Le Comité économique et social demande que, dans le cadre de la Conférence intergouvernementale de l'UE, le thème de l'emploi soit inscrit dans le Traité de l'UE révisé.